



FEVRIER - MARS 2021

www.handicapenergie.fr

PARIS : LES GRANDS CARACTÈRES, LA PREMIÈRE LIBRAIRIE POUR PERSONNES MALVOYANTES, OUVRE SES PORTES



Une première. Les éditions Voir de près et A vue d'œil inaugurent ce mercredi à Paris la librairie des Grands Caractères, première librairie en France exclusivement **dédiée aux livres en grands caractères à destination des personnes malvoyantes.**

Située dans le 5^e arrondissement, à deux pas du Panthéon, au 6, rue Laplace, elle propose des ouvrages adaptés pour les amoureux des livres qui ont des problèmes de vue, des troubles d'apprentissage ou des difficultés cognitives. « J'ai

appris récemment que le livre en gros caractères aidait certaines personnes qui ont fait un AVC, et qui sont en rééducation », indique Agnès Binsztok, la directrice éditoriale. Soit des millions de lecteurs potentiellement.

Les mises en page de ces livres sont spécialement adaptées avec des polices de caractères sobres en corps 16 ou 20, un interlignage important, un contraste bien défini, un papier opaque. « Ces livres, qui sont plus volumineux que ceux d'origine mais restent légers et maniables grâce à une fabrication soignée, offrent un confort optimum aux personnes qui ont des difficultés pour lire », annoncent les porteurs du projet. Seules les éditions Voir de près et A vue d'œil seront présentes dans un premier temps. « Si nos concurrents veulent nous rejoindre, on sera ravi de les accueillir. A condition que dans leur catalogue la qualité soit au rendez-vous », prévient Agnès Binsztok.

Parce qu'ils comptent plus de pages, et que l'impression coûte davantage, ces ouvrages sont plus chers. L'un des succès de ces dernières années par exemple, Le Lambeau de Philippe Lançon se vend à 21 euros chez **Gallimard**, et 8,60 euros en poche chez **Folio**. Chez **Voir de près**, il grimpe à 44 euros, pour deux tomes et 850 pages au total. « Quand j'ai obtenu les droits, Gallimard a accepté qu'on ne fasse que 400 exemplaires. Le succès a été là, on en a réimprimé 50. Cela reste de petits chiffres, mais c'était un récit tellement important qu'il le fallait », concède Agnès Binsztok.

CORONAVIRUS : « ON EST A BOUT DE FORCES » ... LES SOURDS ET MALENTENDANTS RACONTENT L'IMPACT DU MASQUE SUR LEUR QUOTIDIEN



Nos internautes racontent leur quotidien bouleversé par les masques, les difficultés à imposer les masques inclusifs.

Et leur espoir que la crise fasse malgré tout changer le regard sur les personnes sourdes et malentendantes.

« Je fais avec, mais le temps passe et je m'efface », résume Stéphanie, 37 ans. Malentendante, elle lit sur les lèvres depuis toute petite. Comme pour beaucoup de sourds et de

malentendants qui ont répondu à notre appel à témoignages, l'irruption du masque partout et tout le temps complique sa vie depuis le début de l'épidémie de Covid-19, il y a neuf mois. Impossible de lire sur les lèvres,

- Si porter un masque partout et tout le temps est pesant pour certains Français, il a d'autant plus de conséquences sur la vie des personnes sourdes et malentendantes.
- Sans possibilité de lire sur les lèvres, nombre d'entre elles se retrouvent encore plus isolées.
- Des lectrices et lecteurs nous ont livré leurs témoignages, expliquant comment ils trouvent des solutions pour communiquer.



donc, compliqué d'utiliser la langue des signes, qui nécessite le bas du visage... « Du jour au lendemain, je me retrouve isolée de mon entourage, de mes collègues, je ne comprends rien ! reprend-elle. Quelle frustration, quelle colère de se sentir ainsi diminuée. Je n'en peux plus de me répéter tout le temps, de me justifier, de demander de l'aide ! Heureusement, les personnes à qui j'explique ma difficulté sont compréhensives. »

« Une catastrophe pour les prothèses auditives »

Une bienveillance que salue également Laure, 39 ans. « Dans la très grande majorité des cas, l'autre accepte d'enlever le masque pour me parler. Sinon elle mime, écrit ou me montre des choses. » Beaucoup disent tout de même limiter leurs interactions, car communiquer est devenu un parcours du combattant... La vie sociale en prend un coup, et impossible de téléphoner à la famille et aux amis pour maintenir le lien malgré le confinement. A l'isolement amplifié s'ajoute la fatigue. « Avec les masques, les sons sont étouffés, plus lointains, moins clairs. Et surtout, je ne peux pas combler le manque d'audition avec la lecture labiale, explique Claire, 28 ans. Les vitres installées un peu partout devant les gens sont un obstacle supplémentaire aux sonorités. La période est d'autant plus fatigante qu'il est indispensable de se concentrer deux fois plus pour déchiffrer ce que l'on essaye de me dire. »

Avec le télétravail, les masques tombent, mais les réunions en visioconférence multiplient les interférences et les sons désagréables. « C'est certainement le plus pénible : devoir écouter et lire sur les lèvres d'un prof pendant trois heures. Mentalement, on est à bout de forces ! », assure Inès, étudiante de 22 ans. « Les masques, et surtout leurs élastiques, sont une catastrophe pour les prothèses auditives », renchérit Christophe, 53 ans. Ces dernières peuvent tomber, se casser ou simplement être déplacées, et sont donc moins efficaces.

<https://www.20minutes.fr/sante/2955539-20210120-coronavirus-bout-forces-sourds-malentendants-racontent-impact-masque-quotidien>

LA REFORME DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH) BIENTOT RELANCEE GRACE A UNE PETITION



Une personne en fauteuil roulant (illustration). — ALLILJ Mourad/SIPA

- Une pétition pour revoir le mode de calcul de l'AAH approche les 100.000 signatures sur le site du Sénat.
- Les signataires demandent que les revenus du conjoint de la personne handicapée ne soient plus pris en compte.
- Le Sénat vient de nommer un rapporteur, mais il faudra encore convaincre la majorité présidentielle à l'Assemblée.

« L'allocation adulte handicapés (AAH), c'est notre moyen de survie et cela nous permet une certaine indépendance. Mais ça s'arrête si on a le malheur de tomber amoureuse ». En deux phrases, Audrey a résumé le paradoxe de l'AAH. Cette jeune femme de 20 ans, reconnue handicapée à plus de 50 %, a réussi à toucher cette prestation après des mois de démarches.

Elle perçoit actuellement 902 euros mensuels (le maximum), qui servent entre autres à payer des soins liés à son handicap mais qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale. Audrey est en couple et aimerait bien vivre avec son petit ami au lieu de devoir rester chez ses parents. Et c'est là que le problème arrive : « si j'habite avec lui, je ne pourrai plus percevoir l'AAH, explique-t-elle, car l'allocation est calculée à partir des revenus du couple ».

Son conjoint étant en CDI et gagnant plus de 2.200 euros mensuels, leurs revenus dépasseraient en effet le plafond autorisé. « Je ne peux donc pas vivre avec lui sans mentir à la CAF, ce que je refuse. Et si je dis la vérité, je serais entièrement dépendante de mon conjoint, explique Audrey. C'est un risque, car si vous êtes malheureuse, ou pire, victime de violence au sein de votre couple, vous ne pouvez plus partir car vous n'aurez plus de revenus pendant des mois ».

Une pétition qui relance le débat

C'est pour mettre fin à cette situation vécue par beaucoup de personnes handicapées que plusieurs propositions de lois et amendements ont été déposés depuis 2017. A chaque fois, il s'agissait de « désolidariser » l'AAH, autrement dit de faire en sorte que les revenus du conjoint n'entrent plus en compte dans le calcul. Une première étape avait été franchie en février 2020, lorsque l'Assemblée nationale avait adopté en première lecture – et contre l'avis du gouvernement, on y reviendra – la proposition de loi allant dans ce sens portée par la députée Jeanine Dubié (Liberté et Territoires).

Depuis ? Plus rien, ou presque. Le texte est parti au Sénat, mais « aucun groupe parlementaire ne voulait l'inscrire au calendrier », déplore la députée. C'est donc pour peser sur les élus du palais du Luxembourg qu'une pétition officielle a vu le jour en septembre 2020 sur le site du Sénat. Pour pouvoir être automatiquement examinée par la conférence des présidents du Sénat, le texte devait compter 100.000 signatures. **Le 27 janvier 2021, la pétition en rassemblait 91.000.**

Le gouvernement, dernier obstacle ?

La mobilisation a fait bouger les lignes, et le seuil des 100.000 signatures n'aura même pas besoin d'être atteint. La semaine dernière, le Sénat a en effet décidé de nommer un rapporteur pour porter le texte, qui devrait être examiné en mars. « Cela va dans le bon sens, se félicite Jeanine Dubié. J'espère que l'individualisation de l'AAH pourra être définitivement adoptée avant la fin de la mandature, en 2022 ».

Pour les partisans de la réforme, il reste un obstacle de taille, et non des moindres : convaincre le gouvernement. Comme nous l'évoquions plus haut, l'exécutif s'était opposé à la proposition lors de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale. Depuis, il n'a pas changé de position. Le gouvernement considère en effet que des dispositions spécifiques suffisent déjà à assurer un niveau de vie décent aux personnes handicapées. Il cite notamment la prestation de compensation du handicap (PCH) (qui concerne 280.000 personnes, contre 1,13 million pour l'AAH), et l'abattement fiscal pour chaque titulaire de la carte d'invalidité (0,5 part supplémentaire dans le calcul de l'impôt sur le revenu).

Des aménagements possibles

« Il existe également des situations où la prise en compte des revenus du conjoint peut s'avérer favorable à l'allocataire, expliquait en novembre 2020 la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel. C'est le cas, par exemple, si celui-ci travaille, mais non son conjoint. On a souvent tendance à oublier de telles situations, mais 44.000 ménages seraient perdants en cas de "déconjugalisation" de l'AAH ». « Si l'étude d'impact confirme qu'il y aurait des perdants, nous amenderions le texte pour éviter ces effets de bord », lui répliquait la semaine dernière Catherine Deroche (LR), présidente de la commission des affaires sociales du Sénat, interrogée par le site Faire face. Une fois le texte voté et amendé par le Sénat, la proposition de loi retournera à l'Assemblée, où LREM est majoritaire. Les partisans de la réforme, comme Jeanine Dubié, espèrent alors que le large consensus – de LR à la France Insoumise – sur la réforme de l'AAH fera réfléchir les députés marcheurs.

102716

/100000
SIGNATURES

SEUIL ATTEINT

Le 1^{er} Février : le seuil des 100 000 est atteint, la balle est définitivement dans le camp du Sénat !

DAMIEN SEGUIN, 6^E A FRANCHIR LA LIGNE D'ARRIVEE !



Une heure après Boris Herrmann, et dix-huit (selon le temps modifié) après le vainqueur Yannick Bestaven, Damien Seguin (Groupe Apicil) a franchi à son tour la ligne d'arrivée du Vendée Globe aux Sables d'Olonne, ce jeudi à 12h18.

Le skipper tricolore aura passé 80 jours, 21 heures, 58 minutes et 20 secondes en course. Il aura mené la flotte pendant quelques heures en début d'épreuve et fait partie, d'après le site officiel de la course, de ceux qui ont parcouru « le moins de route réelle ».

Époustouflant Damien Seguin, né sans main gauche, ne cesse de pousser des portes. Le double champion paralympique de 2.4mR (2004, 2016), vainqueur du Tour Voile 2016, a réalisé un remarquable Vendée Globe. Premier à achever son tour du monde en IMOCA à dérives droites, il fait partie de ceux qui ont parcouru le moins de route réelle. 13^e au pire au classement, jamais décalé de la tête de course d'un système météo, il a également mené ce Vendée Globe durant quelques heures en début de course. Carton plein !



SON PARCOURS : D'un champion olympique ou paralympique, on sait qu'on peut envisager une capacité à prendre des départs et à négocier les arrivées avec science. Si le premier bord de ce Vendée Globe fut favorable aux foilers plutôt qu'à Groupe APICIL et ses dérives droites, la plongée vers le cap Finistère a permis au double champion paralympique de pousser son IMOCA de 2008 en tête de la course lors de deux séquences quasi consécutives, du 9 novembre 12h00 au 10 novembre à 05h00, puis à nouveau le 10 novembre, entre 12h00 et 15h00.

Sur l'ancien DCNS et Comme un Seul Homme, le bateau avec lequel Eric Bellion a terminé 9^e et premier bizuth du Vendée Globe, Damien Seguin a su conjuguer sa double culture olympique et de régatier, pour signer une course majuscule d'un bout à l'autre. Le 19 novembre, Groupe APICIL passe l'équateur pour la première fois en 12^e position, 23h37 après le leader. Le 25 novembre, le skipper se fait une frayeur : en coupant un bout avec son couteau multitâche, il se plante la lame dans le bras. Une entaille profonde de deux centimètres qu'il faut soigner avec application.

Pas épargné par les soucis techniques



Cela ne freine pas le tandem, qui reste accroché aux basques des leaders. 7^e au passage du cap de Bonne-Espérance, Damien Seguin s'offre même, par une route plus au Sud, le plaisir de prendre la 4^e place dans l'océan Indien. 5^e au cap Leeuwin, 6^e au cap Horn, le skipper handisport rayonne dans ces schémas météo qui permettent aux IMOCA à dérives droites de se mêler sans relâche aux foilers.

S'ils font partie des impondérables à gérer au cours d'un tour du monde en solitaire, les soucis techniques n'épargnent pas le natif de Briançon. Mais plus que ses problèmes de pilote automatique, ce sont ses voiles d'avant qui le handicapent. On ne l'apprendra que bien plus tard, mais depuis l'entrée dans le Pacifique, il est privé de ses voiles de portant VMG, les plus creuses (grand gennaker, frac ou spi selon ce qu'il a emporté). Un problème ? Pas de problème : le Haut-Alpin, qui a grandi en Guadeloupe, tient la dragée haute au Transalpin, Giancarlo Pedote. Un match qui stimulera Damien Seguin jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée, en plus de celui qui l'aura opposé, à distance, à Jean le Cam.

6^e de ce Vendée Globe, Damien Seguin fait définitivement partie des grandes révélations de cette grande course en solitaire autour du Monde. Il n'est plus question de savoir si un sportif handicapé peut courir le Vendée Globe... mais s'il peut un jour le gagner. Un défi à venir ?

POUR UN ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ACCESSIBLE



Comment rendre accessible une école de danse, de musique, de théâtre aux personnes en situation de handicap ? Le guide pratique « *Pour un enseignement artistique accessible* » entend y répondre, en 130 pages (lien page suivante). Objectif : offrir les ressources, la méthodologie et les bonnes pratiques permettant aux professionnels de l'enseignement artistique (équipes de direction, coordinateurs pédagogiques, gestionnaires des établissements, structures associatives partenaires...) de contribuer à une offre culturelle plus inclusive.

Réalisé par l'association Musique et situations de handicap (MESH), ce guide intègre la collection « *Culture et handicap* » du ministère de la Culture qui a pour ambition de « *répondre à trois grandes obligations : informer, accompagner, transformer !* », explique Thierry Jopeak, haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion au sein du ministère de la Culture.

Accompagner ? « Concrètement, poser les questions appropriées et faire des recommandations. Quelles approches choisir pour traiter les problématiques spécifiques de chaque secteur culturel ? Quelles sont les pistes de réflexion et d'action qui permettent de construire un parcours de visite, un parcours pédagogique, une accessibilité universelle ? », détaille-t-il. De même, par « transformer », il entend faire naître « chez tous les acteurs culturels de notre ministère, et au-delà, une conviction, celle que l'inclusion de personnes en situation de handicap au sein du domaine culturel est une exigence non négociable ».

Or, selon lui, « nul travail sérieux ne peut s'envisager sans l'expérience des associations », dont la « capacité d'expertise et la force de propositions sont indispensables ». « Leur identification des obstacles, leur analyse des besoins, le dialogue qu'elles entretiennent avec les établissements sont irremplaçables pour concevoir un guide efficace », estime Thierry Jopeak. C'est donc ce rôle « essentiel d'expert et de conseil » que MESH a joué dans l'édition de ce livret.

Guide pour un enseignement artistique accessible à télécharger sur ce lien :

[HTTPS://WWW.CULTURE.GOUV.FR/SITES-THEMATIQUES/DEVELOPPEMENT-CULTUREL/CULTURE-ET-HANDICAP/GUIDES-PRATIQUES/POUR-UN-ENSEIGNEMENT-ARTISTIQUE-ACCESSIBLE-20202](https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Pour-un-enseignement-artistique-accessible-20202)

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : entraide.handicap@cegetel.net

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

